

Un magazine truffé d'astuces  
et de bonnes idées

# VISION



Dans cette édition:

■ *Votre pension en détail*

■ *L'assurance responsabilité*

■ *La batterie domestique*

 **AQUILAE**

édition août 2015

## table de matières

- 04 | Vignette autoroute allemande
- 04 | Le nouveau calendrier scolaire
- 05 | Votre pension en détail
- 06 | Page financière
- 07 | L'assurance responsabilité
- 08 | Une batterie domestique
- 09 | L'Ombudsman des Assurances
- 10 | Connaissez-vous la réponse ?
- 10 | Le moustique tigre

### »» VOTRE OPINION NOUS INTERESSE

Avez-vous des questions à poser ou des remarques à faire au sujet d'un article?

Ou aimeriez-vous voir un sujet spécifique traité dans une prochaine édition?

Laissez-nous le savoir par courriel via [info@aquilae.be](mailto:info@aquilae.be).

Avec l'appui de:



Nous visons toujours le plus haut degré de fiabilité dans nos textes. Nous ne pouvons toutefois pas être tenus responsables pour leur contenu. Vu la complexité de certains sujets, nous nous réservons en outre le droit de les traiter en général ou de manière non-exhaustive. Nous vous conseillons de présenter en personne vos situations concrètes à un de nos courtiers-membres.

© Nos articles ne peuvent être scannés, stockés numériquement, copiés, reproduits ou utilisés à des fins commerciales sans l'autorisation préalable de l'éditeur.

# EDITO

L'année 2015 foisonne de commémorations en tous genres : de grands événements, comme la fin de la Deuxième Guerre mondiale, il y a 75 ans, mais aussi le début de la guerre froide, qui allait exercer sa mainmise sur l'Europe pendant plusieurs décennies. Ou encore la bataille de Waterloo, qui a définitivement mis fin au règne de Napoléon il y a 200 ans et profondément remanié les rapports des forces politiques de l'époque. De faits insolites et moins connus aussi, comme le 100<sup>e</sup> anniversaire de la traditionnelle bouteille de Coca-Cola par exemple.

Il est utile et bon de commémorer ces événements importants et leurs origines : ces informations ne peuvent pas se perdre, il faut les transmettre. «L'ignorance est un glacier qui pénètre de plus en plus profondément dans la société à chaque génération», écrivait récemment un editorialiste étranger. On ne peut donc que se féliciter que les pouvoirs publics et des initiatives privées, notamment des musées, s'occupent de ce devoir de mémoire. Mais rien n'empêche chaque citoyen d'y contribuer, à l'aide des nombreuses possibilités offertes par Internet !

En marge de la commémoration de toute cette violence, la vie normale continue bien sûr et nous espérons que vous pourrez profiter de vos vacances le cœur léger.

Peut-être un des articles de ce numéro vous incitera-t-il à contacter votre courtier, qui se fera toujours un plaisir de vous recevoir !

Votre courtier Aquilae

# La vignette autoroutière allemande

A partir du 1er Janvier 2016, les automobilistes étrangers devront acquérir une vignette dans une station-service ou sur internet pour emprunter les autoroutes allemandes. Ce sera donc une forme de « droit d'entrée » sur le territoire allemand.

Les automobilistes allemands devront aussi payer cette taxe mais le montant leur sera remboursé via une réduction sur leur taxe de roulage.

L'objectif de cette vignette: générer de nouvelles rentrées fiscales et ainsi aider à financer les infrastructures routières du pays. Cette mesure pourrait rapporter jusqu'à 500 millions par an.

## Une vignette à quel tarif ?

- Son prix variera suivant la puissance du moteur et l'ancienneté de votre véhicule.
- Il faudra déboursier entre 5 et 15 euros pour dix jours ou entre 16 et 30 euros pour deux mois.

Mais cette idée fait grincer les dents de certains automobilistes européens qui la jugent discriminatoire ! En effet, cette loi va surtout avoir des répercussions sur l'économie locale des régions frontalières de l'Allemagne.



## La pension légale en détail

Dans l'édition de mai 2015, nous avons présenté le système des pensions reposant sur 3 piliers. Nous vous proposons de revenir un peu plus en détail sur chacun d'eux, en commençant par le premier, celui de la pension légale.

Le 1er pilier repose sur le principe de répartition ou de solidarité et est financé par les cotisations (obligatoires) des travailleurs. Actuellement, ce seul système ne permet aucune constitution de réserve.

Si ce système résiste parfaitement bien aux crises financières, il présente néanmoins quelques failles (espérance de vie, pyramide des âges, papy-boom). Si en 2000 5 personnes actives finançaient la retraite de 2 pensionnés, elles ne seraient pas plus que 3 en 2050 pour financer également la retraite de 2 pensionnés.

	2010	2030	2060
<b>Homme</b>	77,87 ans	81,17 ans	85,27 ans
<b>Femme</b>	83,86 ans	87,03 ans	90,94 ans

Cela signifie qu'à la moitié du XXIème siècle l'espérance de vie atteindra presque le seuil des 90 ans. Pour une carrière active complète de 45 ans, cela correspondra à une deuxième carrière de retraité de 25 ans ! Voilà qui met réellement en danger le système de répartition.

Et l'Etat Fédéral l'a bien compris ! En effet, si l'âge légal de la pension est encore,

à l'heure actuelle, fixé à 65 ans, il passera à 66 ans en 2025 et 67 en 2030.

Ces différents éléments expliquent également pourquoi nos allocations de pension ne sont pas des plus généreuses. En effet, on estime, par exemple, la pension pour salariés à +/- 50% (taux de remplacement) du dernier revenu professionnel brut (soumis aux cotisations sociales).

	Taux de remplacement
<b>Fonctionnaires</b>	75 %
<b>Salariés</b>	50 %
<b>Indépendants</b>	25 %

La chute des revenus, quel que soit le statut social, est une fatalité. Le fossé entre le niveau de vie en tant qu'actif et le niveau de vie en tant que retraité peut être très élevé.

C'est donc pendant la vie active que la retraite se prépare. Et les autorités nous y incitent, depuis de nombreuses années déjà.

En effet, bien conscients des lacunes du système et afin d'éviter de nouveaux problèmes socio-économiques, nos dirigeants politiques nous octroient différentes possibilités d'épargne avec avantages fiscaux.

C'est ce que nous développerons dans les prochaines éditions de notre magazine, au travers des autres piliers du système de pension belge.

## Calendrier scolaire 2015-2016

<b>Rentrée scolaire</b>	<b>mardi 1er septembre 2015</b>
<b>Congé d'automne (Toussaint)</b>	<b>du lundi 2 novembre au vendredi 6 novembre 2015</b>
<b>Commémoration du 11 novembre</b>	<b>mercredi 11 novembre 2015</b>
<b>Vacances d'hiver</b>	<b>du lundi 21 décembre 2015 au vendredi 1er janvier 2016</b>
<b>Congé de détente (carnaval)</b>	<b>du lundi 8 février au vendredi 12 février 2016</b>
<b>Vacances de Pâques</b>	<b>du lundi 28 mars au vendredi 8 avril 2016</b>
<b>Ascension</b>	<b>jeudi 5 mai 2016</b>
<b>Lundi de Pentecôte</b>	<b>lundi 16 mai 2016</b>
<b>Les vacances d'été débutent le</b>	<b>vendredi 1er juillet 2016</b>

# Les fonds structurés

## Qu'est-ce qu'un produit structuré ?

Un produit structuré est la combinaison de plusieurs produits financiers qui, une fois associés, offrent un profil de rentabilité adapté à certains besoins des investisseurs.

Sa valeur dépend directement de celle d'une variable de référence (appelée sous-jacent) qui peut être un actif, un indicateur de marché, un panier de valeurs, une stratégie d'investissement ou toute autre variable. En général, sa durée de vie est limitée et c'est à l'échéance du produit que l'investisseur recouvre son capital, majoré ou minoré en fonction de la performance du sous-jacent.

Selon les spécificités, les produits structurés sont émis sous des formes juridiques diverses : il peut s'agir soit de titres de dette, soit de parts de fonds.

## Quels sont ses avantages ?

Les produits structurés sont construits sur mesure pour répondre aux investisseurs qui ne sont pas satisfaits des instruments financiers standard disponibles sur les marchés.

Ils offrent ainsi un accès :

- à de nouvelles classes d'actifs moins accessibles pour la plupart des investisseurs (matières premières, actions émergentes, produits de corrélation ou de volatilité...),
- à des indices larges qui permettent une bonne diversification sans avoir à acheter toutes les composantes de l'indice,
- à des structures de rémunération particulières qui rencontrent parfaitement les préférences de l'investisseur et ses anticipations.

Ainsi, ces produits permettent à l'investisseur d'améliorer le profil de risque/rentabilité de son portefeuille à court ou à long terme.

## Comment incorporer des produits structurés dans son portefeuille :

- en permettant d'augmenter l'exposition aux actifs risqués sans augmenter le risque du portefeuille,
- en incorporant de nouvelles classes d'actifs faiblement corrélées,
- en approfondissant la diversification géographique ou sectorielle.

Les produits structurés sont également utilisés dans le cadre d'arbitrages tactiques sur le court terme (ex. : miser sur une tendance de marché ou sur un événement) pour se couvrir contre des risques.

Mais, comme d'habitude, le mieux est de se faire aider par un professionnel afin de profiter des meilleures opportunités de marché.



# Assurances de responsabilité : la nécessité de remettre l'église au milieu du village

**Trop souvent nous entendons le quidam se plaindre du fait que les assureurs cherchent toujours la petite bête, ou que ce n'est pas 'juste' qu'ils ne soient pas intervenus dans tel ou tel sinistre.**

**Pourtant couramment, ces refus ou objections ne sont pas justifiés par de nébuleuses conditions générales, mais bien par le Code Civil.**

Et en matière de responsabilité, le béaba sont les articles 1382 et suivants, qui attraient à la responsabilité dite extracontractuelle: « Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer ».

C'est la notion du « autrui » qui reste trop fréquemment incomprise du grand public, et donc matière à déception.

En réfléchissant avec logique elle est pourtant simple à comprendre: il s'agit de toute personne, chose ou animal, ne faisant pas partie de la famille – dans le sens nucléaire du terme -, et dont on n'a pas la garde.

Le droit évoque la notion de « bon père de famille ». Comment ce bon père de famille idéalisé agirait-il dans un cas similaire ? N'a-t-il pas intérêt à éduquer, ou au moins à surveiller ses enfants pour qu'ils évitent de tout casser dans sa maison ?

Il serait effectivement délicat et ingérable de demander réparation pour les dégâts causés à ses propres biens par ses propres enfants non ?



Là où les choses se compliquent, c'est que les articles 1383 à 1386 du Code Civil rendent tout gardien civilement responsable des actes commis par la personne, l'animal ou la chose qu'il a sous sa garde.

Concrètement, si vous babysitiez les enfants de votre voisin ou gardez son chien pendant les vacances, c'est vous qui devrez payer s'ils griffent la voiture du médecin ou s'il morde le facteur.

Abordons enfin la notion d'objet confié en assurance de responsabilité. Celle-ci considère tout objet que l'on vous aura prêté comme vous appartenant. On en revient au bon père de famille, et à la gestion idéale de son patrimoine: s'il casse sa tondeuse, il lui restera ses yeux pour pleurer.

S'il casse celle prêtée par le voisin, il en sera de même. Et s'il est correct il le remboursera de ses propres deniers.



# La batterie domestique : la solution vers une autonomie électrique totale ?

En mai dernier, Tesla a présenté en grandes pompes sa batterie domestique « Powerwall » censée révolutionner nos habitudes en matière de consommation électrique.



Pour ceux qui ne le connaissent pas, Elon Musk est un peu à l'électricité ce que Steve Jobs était à l'informatique : un visionnaire, et communicateur de génie.

En 2002 il revend sa société PayPal à Ebay, et empoche 175,5 millions de dollars. Cet argent il va presque intégralement investir dans la société Tesla, qui dès 2008 présente sur le marché un petit Roadster, sportivement propulsé par un moteur électrique.

Forte de cette expérience électrique de plus en plus maîtrisée, Tesla s'associe en 2014 au géant japonais Panasonic pour la construction de la plus grande usine mondiale de batteries lithium-ion dans le Nevada.

Dans l'univers des énergies renouvelables, on dispose aujourd'hui de panneaux solaires capables de générer des quantités

importantes d'électricité, mais les installations domestiques sont confrontées à un problème de taille : le stockage de cette énergie dans le temps.

Avec sa batterie Powerwall, Tesla valorise son expertise automobile et propose une solution permettant de stocker l'électricité fournie par des panneaux solaires durant la journée, lorsque les besoins électriques des ménages sont moins intenses ; ou par le réseau électrique au moment où celui-ci fournit de l'électricité bon marché, notamment pendant les heures de nuit.

Un bâtiment équipé de panneaux photovoltaïques combinés à cette solution de stockage pourrait donc devenir totalement indépendant du réseau électrique. L'idée paraît simple mais c'est pourtant une vraie (r)évolution puisque rien de tel n'existait sur le marché jusqu'alors.

Déjà disponible aux Etats-Unis (en 2016 pour l'Europe), la Powerwall coûte 3,500 dollars. Il s'agit d'un bloc de 130 x 85 cm, qui pèse 100 kg. Le modèle phare est donné pour 10 kWh, capable de délivrer 2 kW de façon continue, en simple phase ou triphasé. Cela suffirait à couvrir les besoins en électricité d'un foyer moyen.

Et Musk d'ajouter : « la Tesla Powerwall sera une grande avancée pour les communautés les plus pauvres du monde car elle permet de se passer des réseaux électriques ».



# L'Ombudsman des assurances, un service au service des conflits !

Nous faisons tout pour l'éviter, mais que faire lorsqu'un litige survient avec votre intermédiaire, ou une autre société d'assurance ? Si un accord ne peut être trouvé entre vous ? A qui s'adresser ?

Il y a presque 30 ans, le secteur des assurances a créé un service dédié au règlement des litiges en matière d'assurances. Au départ réservé aux plaintes relatives aux entreprises d'assurances, ce service s'est ensuite étoffé aux litiges relatifs au service DATASSUR (groupement d'intérêt économique qui gère les banques de données en assurances), et enfin, les litiges avec votre intermédiaire en assurances, soit votre courtier.

Ce service est devenu une ASBL en 1996, indépendante et bénéficiant d'un conseil de surveillance, de manière à assurer un règlement objectif de votre dossier.

L'objectif est clair : la conciliation permet un règlement efficace de beaucoup de litiges, qui vous éviteront de devoir assigner en justice la partie concernée. Gain de temps et d'argent, une solution qui peut convenir à tous.

Certains litiges ne peuvent cependant pas être réglés par ce service comme les litiges relatifs aux accidents du travail, les litiges déjà au tribunal, ou encore les litiges de droit étranger.

Vous souhaitez en savoir plus sur une éventuelle problématique? Surfez sur: <http://www.ombudsman.as/fr/faq>.

Vous souhaitez introduire une plainte ? Surfez sur: <http://www.ombudsman.as> ou envoyez votre e-mail: [info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as).

## Comment ça marche ?

L'Ombudsman, comprenez « Médiateur », analyse de manière objective le litige survenant entre une entreprise ou un intermédiaire d'assurances et un consommateur.

Une fois votre demande complète transmise, la première étape consiste à tenter de trouver un accord amiable (conciliation) entre les parties sur base du contrat et de la loi d'application ou du code de bonne conduite existant.

En ce qui concerne DATASSUR, l'Ombudsman intervient en dernier ressort; il faut donc avoir adressé auparavant la demande à DATASSUR.



## Couvert ou non couvert ?

Maintenant que vous savez - à peu près - tout sur la responsabilité civile (voir p. 7), mettons cela en pratique!

Votre assurance RC familiale interviendra-t-elle dans les casus suivants, et si non, pourquoi:

1. Mon chien mord le voisin ?
2. Mon fils marche sur mes lunettes ?
3. Je laisse tomber le GSM que mon cousin m'a prêté pour envoyer un message ?
4. Mon épouse se casse les dents en plongeant dans une piscine ?
5. Je tombe en vélo et endommage la voiture de mon patron ?
6. Ma fille joue dans le jardin avec une amie et la blesse involontairement ?
7. Mon chat, gardé par mes parents durant nos vacances, griffe leur fauteuil en cuir ?
8. Je mets un poing dans la figure de mon garagiste et lui casse le nez ?

1-Couvert 2-Non couvert (propre bien) 3-Non couvert (objet confié)  
4-Non couvert (pas de tiers responsable) 5-Couvert 6-Couvert  
7-Non couvert (ils sont gardiens de l'animal) 8-Non couvert (acte volontaire)

## Le moustique tigre en Belgique

Devons-nous craindre l'arrivée de ce redoutable moustique tigre dans notre pays ? Une colonie a été récemment repérée dans une usine de pneus près du port d'Anvers. La situation est actuellement sous contrôle mais les scientifiques sont formels : rien ne pourra empêcher ces insectes porteurs de maladies contagieuses de s'établir dans notre pays.



Renseignons nous sur ce type d'insecte. Le moustique tigre, originaire d'Asie du sud-est, est reconnaissable grâce à ses rayures noires et blanches sur son corps. La plupart du temps sa piqûre est bénigne bien qu'il puisse être vecteur de diverses maladies (comme la dengue, ou le chikungunya...). La transmission n'est toutefois possible que s'il a préalablement piqué une personne infectée par le virus. Mais comment se protéger de cet insecte ? Il est impératif d'éliminer de votre entourage toute source d'eau stagnante. Il est préférable également de porter des vêtements longs, amples et clairs car ce moustique est attiré par le noir !



»»» Le réseau Aquilae

Vous trouverez toutes les coordonnées de nos bureaux-membres sur [www.aquila.be](http://www.aquila.be)